



**Vous avez constaté une augmentation de votre salaire du mois de juillet. Il se peut que vous ayez perçu un Complément Indemnitaire Annuel (CIA).
Ci-dessous, un rappel des principaux éléments le concernant.**

Le montant de référence doit être octroyé à tout agent ayant atteint les objectifs fixés et dont la manière de servir a été adéquate. L'employeur peut servir une somme supérieure dans la limite des plafonds réglementaires s'il estime que l'agent mérite plus. Il peut donner une somme inférieure voire égale à 0 mais il doit dument le justifier.

Catégorie	Corps	Montants de référence
A	<i>Attaché(e)s d'administration de l'Etat</i>	1200
B	<i>Secrétaires administratifs</i>	660
C	<i>Adjoint(e)s administratifs</i>	410
A +	<i>Ingénieurs des travaux maritimes</i>	2000
A	<i>Ingénieur(e)s d'études et de fabrications</i>	1200
B	<i>Technicien(e)s supérieurs d'études et de fabrications</i>	660
C	<i>Agents techniques du ministère de la défense</i>	410
A	<i>Conseiller(e)s techniques de service social</i>	1200
B	<i>Assistant(e)s de service social</i>	660
A	<i>Infirmier(e)s de la défense</i>	900
A	<i>Conservateur du patrimoine</i>	1500

Suite à la mise en place du CIA en 2017 peu satisfaisant pour les agents, l'UNSA-Défense avait demandé une modification des critères d'attribution ainsi qu'une révision de son montant. Le CIA de référence 2018 correspond au maximum attribué en 2017. Les montants engagés témoignent d'une prise en compte des revendications UNSA-Défense.

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur nos sites.



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
Tel : 01 42 22 37 02
 federation@unsa-defense.org
 portail-unsa.intradef.gouv.fr
 www.unsadefense.com
 [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)
 [Unsa defense diffusion](https://www.youtube.com/UnsaDefense)

**Tout le monde
a droit à l'UNSA**